

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE DAMERY**

Le quatorze juin deux mil vingt-deux, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON - Patrick COOLS – Yves PUNTEL – Victor DELABAYE – Jean-Pierre DIOT – Cristelle PERJESI - Anthony BONNENFANT– Laure GOUTORBE – Pascal GUILLEMONT – Maryse MINOT – Isabelle BLAISE – Guillaume DANTENY – Régis COUTANT – Isabel MARTIN

Pouvoirs : Isabelle GERAUDEL à Sandrine MIGNON

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Cristelle PERJESI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 23/2022 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour conclure un contrat administratif à compter du 15 juin 2022 prenant la forme d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable concernant l'appartement situé 78 rue Paul Douce, avec Monsieur Julien SAULDOIS aux conditions suivantes :

-Durée : Étant entendu que cette location est consentie à titre précaire et révocable, la commune est en droit de mettre fin à tout moment à la convention. Le locataire disposera alors d'un mois pour libérer le logement.

-Redevance : La redevance est fixé à 460 euros sans les charges et sera révisée à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques) du 2^{ème} trimestre payable le 15 de chaque mois auprès du comptable public du Service de Gestion Comptable d'Epernay.

Un dépôt de garantie de 460 euros est demandé.

-Chauffage : La prévision mensuelle pour charges est fixée à 100 euros pour frais de chauffage.

Cette Provision pourra être révisée chaque année en fonction des résultats antérieurement arrêtés. Les charges font l'objet d'une régularisation au mois d'octobre de chaque année.

N° 24/2021 – BAIL A USAGE PROFESSIONNEL :

Vu la délibération n° 32 du 2 juin 2020 autorisant la location d'un bâtiment à usage professionnel, sis 20 rue Alphonse Perrin, à M. Laurent ALONSO, société PUBLIDESIF AND DESIGN, du 1^{er} octobre 2020 pour une durée d'un an renouvelable une fois,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la demande de M. Laurent ALONSO, société PUBLIDESIF AND DESIGN, quant à la prorogation, à titre exceptionnel de la durée de ce bail dérogatoire, d'une année supplémentaire sans pour cela qu'il puisse se transformer en bail commercial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de proroger ledit bail dérogatoire pour une année supplémentaire soit jusqu'au 29 Septembre 2023 sans renouvellement possible, ni transformation en bail commercial, et pour un loyer de 600 € par mois.

-Précise que des indemnités d'astreinte par jour seront mises en place si les locaux ne sont pas libres de tout occupation et rendus vides au 29 septembre 2023

-Autorise Mme le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} Adjoint à signer ladite prorogation du bail dérogatoire.

N° 25/2022 – TARIF SEJOUR ALSH JUILLET :

Madame Maryse MINOT, Adjointe, responsable de la petite enfance et des accueils de loisirs, informe l'assemblée qu'un séjour au Touquet est organisé pendant l'accueil de loisirs sans hébergement du mois de juillet, soit du Mardi 19 au Vendredi 22 juillet 2022 pour les enfants âgés de plus de 6 ans inscrits à l'ALSH.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer la participation des parents à 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer la participation des parents à 200 € par enfant pour les quatre jours.

N° 26/2022 – CESSION PARCELLE PLACE VICTOR HUGO :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

La demande de M. Jérôme DEMAIRE, domicilié 13 Place Victor Hugo, sollicitant la Commune pour la régularisation, suite au bornage qui a eu lieu le 13 septembre 2002, de la cession des parcelles cadastrées AS n° 1145 de 0 a 13 ca, lieudit « La Ville » et AS n° 1149 de 0 a 14 ca, 13 Place Victor Hugo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession des parcelles AR n° 1145 et AR n° 1149 à l'euro symbolique,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement M. Patrick COOLS, 1^{er} Adjoint à signer tout acte découlant de cette cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2022 – CESSION BAIL DE VIGNES :

Madame Le Maire rappelle :

Suivant acte reçu par Maître Pierre LARDEUR, alors Notaire de Damery, le 22 février 1994, la Commune de Damery a loué pour une durée de 25 ans au profit de Monsieur Denis MARX, 1 are 20 centiares de terre compris dans l'Aire appellation Champagne sis Terroir de Damery lieudit « Les Heurtemonts » cadastrée BC n° 276.

Monsieur Denis MARX sollicite l'autorisation de céder son droit au bail dès maintenant au profit de son fils, Monsieur Nicolas MARX.

Après avoir pris connaissance du projet de cession et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'autoriser la cession du droit au bail sus énoncé par Monsieur Denis MARX au profit de son fils Monsieur Nicolas MARX et **CONSENT** à l'exécution pure et simple de la cession.

PRÉCISE que le loyer de ce bail devra être modifié pour passer d'un fermage à un métayage au tiers en nature,

RECONNAIT Monsieur Nicolas MARX en qualité de cessionnaire régulier.

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout acte découlant de cette affaire

N° 28/2022 – CONTRATS DURÉE DÉTERMINÉE – ALSH JUILLET :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, responsable de l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, expose les besoins en personnel pour l'ALSH du mois de Juillet et précise que le temps de travail indiqué comprend la préparation et le rangement du centre (contrats allant du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création des postes pour un accroissement saisonnier,

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

ALSH Maternel :

SOARES Laura – Échelon 5 – I.B 374 – I.M 345 :	127 h 00
HUSSON Alexia – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	125 h 50
DAVID Clélia - Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	118 h 00
LECOURT Florence – Échelon 3 - I.B 370 – I.M 342:	128 h 00

ALSH Primaire :

GRANDJEAN Elisa – Échelon 5 - I.B 374 – I.M 345 :	128 h 50
LEROY Joséphine – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	130 h 00
DOMINGUES Clara – Échelon 5 - I.B 374 – I.M 345:	130 h 00
CAMUS Arthur – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	130 h 50

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 28BIS/2022 – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 28/2022 – CONTRATS DURÉE DÉTERMINÉE ALSH JUILLET :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, responsable de l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, expose les besoins en personnel pour l'ALSH du mois de Juillet et précise que le temps de travail indiqué comprend la préparation et le rangement du centre (contrats allant du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création des postes pour un accroissement saisonnier,

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

ALSH Maternel :

SOARES Laura – Échelon 5 – I.B 374 – I.M 345 :	127 h 00
HUSSON Alexia – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	128 h 50
DAVID Clélia - Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	118 h 00
LECOURT Florence – Échelon 3 - I.B 370 – I.M 342:	126 h 00

ALSH Primaire :

GRANDJEAN Elisa – Échelon 5 - I.B 374 – I.M 345 :	128 h 50
COHEN Lila – Échelon 5 - I.B 374 – I.M 343 :	109 h 50
DOMINGUES Clara – Échelon 5 - I.B 374 – I.M 345:	130 h 00
CAMUS Arthur – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	130 h 50

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe que :

- l'inauguration du Pont aura lieu le Jeudi 23 Juin
- la procédure pour la reprise des concessions au cimetière arrive à son terme.

Madame Isabelle BLAISE demande la pose d'une serrure à code sur la porte de l'église donnant rue Aristide Briand,
Elle informe que les flyers de l'église sont prêts.

Monsieur Pascal GUILLEMONT informe de l'effondrement d'une cave sous la place Victor Hugo communicant avec la maison au 3 Place Victor Hugo.

La séance est levée à 22 h 45